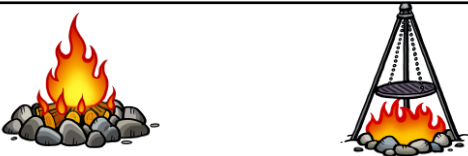


Règles à respecter impérativement

	 Zones urbaines et espaces ouverts	 Forêt + 100 m de distance	 Remarques
 Mégots et allumettes			Ne jamais jeter négligemment de mégots de cigarettes ou d'allumettes, quel que soit le degré de danger actuel.
 Foyer / Braséro			Ne pas faire de feu en plein air. Respecter impérativement les instructions des autorités.
 Foyer fixe / cheminée de jardin			 Dans les espaces privés, uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre, etc.) et à une distance suffisante de toute végétation. Dans les espaces publics, uniquement aux endroits expressément désignés par les communes.
 Barbecue à charbon ou bois			Dans les espaces privés, uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre, etc.) et à une distance suffisante de toute végétation. Dans les espaces publics, uniquement aux endroits expressément désignés par les communes.
 Barbecue électrique / à gaz			 Uniquement sur un support ininflammable (socle en béton, dalle de pierre, etc.) et à une distance suffisante de toute végétation.
 Cabane avec cheminée			 Renseignez-vous sur les règles d'utilisation auprès du propriétaire. Uniquement avec un système d'évacuation des fumées aux normes.
 Couvert			
 Lanternes volantes			